

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_149 : TOURISME / CAMPINGS COMMUNAUTAIRES - TARIFS JOURNALIERS, TARIFS DES LOCATIONS ET RÉGIME DE RÉDUCTIONS TARIFAIRES

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

Vu la délibération n° DEL_2024_006 du Conseil Communautaire du 15 février 2024 fixant les tarifs des campings communautaires ;

Compte tenu de l'augmentation des charges de gestion des équipements et afin de prendre en considération les travaux de rénovation réalisés sur le Camping de l'Ombrade, il est proposé de revoir, conformément aux grilles jointes en annexe, les différents tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sur les trois établissements exploités par la CABA à savoir :

- le Camping du Moulin situé Impasse du Moulin – 15250 JUSSAC
- le Camping de la Cère situé Rue Félix Ramond – 15130 ARPAJON-SUR-CERE
- le Camping de l'Ombrade situé Rue du Gué Bouliaga – 15000 AURILLAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :



- d'approuver les nouveaux tarifs et les régimes de réduction tarifaires applicables sur les campings communautaires, tels que définis en annexes ;

- de dire qu'ils entreront en vigueur pour toute réservation effectuée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.